

# Communiqué 2020-2021

Numéro 2 – Octobre 2021

*Déjà quelques semaines se sont écoulées depuis la rentrée scolaire et nos mesures sanitaires sont toujours en place afin de protéger nos élèves et notre personnel. Nous comptons sur votre collaboration habituelle afin de nous aider.*

## 1. Activités à venir

### 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre

Déclaration de la clientèle - service de garde

### 30 septembre

Déclaration de la clientèle – école

### 4 octobre

Journée de l'Escabelle

### 11 octobre

Congé de l'Action de grâce.

### 20 octobre

Première communication

### 29 octobre

Journée pédagogique. *Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits.*

## 1. Message important à tous les parents utilisateurs du service de garde

La semaine du 27 septembre au 1 octobre sera la semaine de la déclaration de la clientèle; il est donc essentiel que votre enfant soit présent les journées et les périodes prévues à votre contrat. C'est une demande du ministère afin d'établir le montant des subventions pour le service de garde pour l'année 2021-2022.

Merci de votre précieuse collaboration

Donna Thériault

Technicienne responsable du service de garde

## 2. Arrivée et départ de votre enfant au service de garde

Considérant la situation actuelle, le service de garde a dû faire des ajustements.

- En ce qui concerne les arrivées :

Il y aura un éducateur au pavillon C - porte C pour accueillir les élèves fréquentant les pavillons B et C et un éducateur au pavillon A - porte 3 (la porte du service de garde) pour les élèves fréquentant le pavillon A. Une période extérieure est prévue le matin; merci de prévoir des vêtements en conséquence.

Prendre note qu'aucun parent ne sera autorisé à entrer sur la cour le matin.

- En ce qui concerne les départs :

Vous devez venir vous annoncer à la table des départs; les parents sont autorisés à entrer dans la cour en fin de journée seulement.

Il y aura un éducateur au pavillon C - porte A pour faire la gestion des départs des élèves fréquentant les pavillons B et C et un éducateur au pavillon A – porte 3 (la porte du service de garde) pour faire la gestion des départs des élèves fréquentant le pavillon A. Nous sommes conscients que la situation peut être difficile ; nous faisons tout ce qui est possible pour que ce soit plus facilitant.

Merci pour votre précieuse collaboration.

Nous vous rappelons que seulement les repas froids et les thermos sont autorisés. (interdiction d'utiliser les micro-ondes)

Merci de prévoir une bouteille d'eau, car les fontaines sont fermées.

Donna Thériault; technicienne responsable  
Stéphane Marie; éducateur classe principale

### 3. Rappel – Absences

#### COVID-19

Si votre enfant doit s'absenter parce qu'il a un ou des symptôme(s) de la COVID-19. Référez-vous à [l'outil d'autoévaluation](#) en ligne et suivez les consignes. Au retour de votre enfant, veuillez compléter le formulaire d'engagement ci-joint.

#### 2.2 ABSENCES PROLONGÉES ET/OU RÉPÉTÉES

Tout enfant doit fréquenter l'école du premier jour jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire (*article 18 de la loi sur l'instruction publique*).

Tout enfant doit fréquenter l'école de façon assidue; il revient aux parents de cet enfant d'en prendre la responsabilité.

Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire (*article 17 de la loi sur l'instruction publique*). La responsabilité de la direction est de s'assurer que les élèves fréquentent assidûment l'école (*article 18 de la loi sur l'instruction publique*).

En cas d'absences répétées et non motivées d'un élève, la direction de l'école contacte les parents de l'élève afin de remédier à la situation; une absence prolongée motivée doit être en relation avec une situation jugée sérieuse : par exemple, la maladie, la mortalité dans la famille, etc.

Lorsque l'intervention de la direction de l'école n'a pas permis de remédier à la situation, la direction de l'école **se doit** de faire un signalement au directeur de la protection de la jeunesse après en avoir avisé, par écrit, les parents de l'élève (*article 18 de la loi sur l'instruction publique*).

#### 2.3 ENFANTS MALADES

Tous les élèves présents à l'école doivent sortir dehors pendant la récréation. **Les enfants malades qui se sont rendus à l'école sont reconnus aptes à aller à l'extérieur.** Dans quelques rares cas (billet médical), un élève peut être exempté par la direction.

### 4. Assemblée générale des parents

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier avait lieu l'assemblée générale des parents pour élire vos représentants au conseil d'établissement de l'école.

Voici donc la composition du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022:

#### Membres-parents :

Mesdames Kim Dubé-Veillet, Chantal Lavoie, Nathalie Marquis et Alexandra Ricque (substitut)  
Messieurs Jean-Philippe Chartré et Francis Pouliot

#### Membres du personnel de l'école :

Mesdames France D'Amours, Juliana Martins Faleiros, Katie Lamontagne, Johanne Simpson et Donna Thériault ainsi que Monsieur Brian Sweeney.

## 5. Journée de l'Escabelle

Cette année se tiendra la 5<sup>e</sup> édition de la Journée de l'Escabelle. Cette journée a pour but d'unifier les élèves et le personnel et ainsi, de continuer à développer un sentiment d'appartenance.

Lors de cette journée, votre enfant sera invité à porter le chandail aux couleurs de l'école.

Bonne journée de l'Escabelle !

## 6. Règles de conduite et règlement concernant « La violence et l'intimidation à l'école de l'Escabelle »

Nous vous invitons à lire attentivement les règles de conduite ainsi qu'à consulter le code vestimentaire de notre école de même que l'information concernant les collations qui se trouvent dans la section « Les incontournables » du site Internet de l'école « Règles de vie ».

[cscapitale-ecole-delescabelle.ca](http://cscapitale-ecole-delescabelle.ca)

# SÉCURITÉ - SÉCURITÉ - SÉCURITÉ

## 7. Sécurité des élèves

Nous sollicitons votre bonne collaboration afin d'assurer le maximum de sécurité à nos élèves. Nous en faisons notre priorité et comptons sur la vigilance de tous lors des allées et venues aux abords de l'école.

**À cet effet, nous tenons à vous rappeler les règles suivantes :**

### Piétons :

Il y a une traverse pour piétons au coin de la rue Marie-Lucie. Nous insistons fortement pour que tous les élèves qui voyagent à pied et qui traversent la rue du Curé-Lacroix empruntent cette traverse. Cette consigne s'applique aussi pour les élèves qui quittent en voiture avec leurs parents.

Pour la sécurité de votre enfant, rappelez-lui de traverser à la traverse piétonnière.

### Automobiles :

Pour le service de garde, certains conducteurs stationnent leur véhicule dans le sens contraire de la circulation, devant l'école; cela crée des situations où la sécurité des élèves et des autres automobilistes est compromise. Nous vous suggérons d'utiliser les rues avoisinantes. **Les enfants sont petits, il faut donc penser pour eux!**

### Modification à l'horaire de votre enfant en cours de journée

Afin de nous assurer que chaque élève soit en sécurité et de permettre aux intervenants scolaires d'organiser convenablement le départ des enfants qui leur sont confiés, nous vous demandons d'informer à l'avance l'intervenant de votre enfant du lieu où il doit se rendre pour le retour à la maison le midi et le soir (ex. : votre enfant doit prendre l'autobus à 15 h 15, vous venez chercher votre enfant pour dîner, votre enfant a un rendez-vous médical et que vous venez le chercher durant la journée, etc.) (Référence – Point 11, page 19 des [Règles de vie](#) : « Prévoir faire tous vos messages à votre enfant avant le départ du matin afin d'éviter tout dérangement sur les heures d'enseignement. »)

Vous êtes dans l'obligation d'aviser l'école et le service de garde **avant 10 h le matin** et ce, par l'un de ces trois (3) moyens :

- Mot dans l'agenda
- Courriel
- Message téléphonique

Autrement, nous ne pourrions répondre à votre demande.

**Nous sommes dans l'impossibilité d'assurer le suivi des appels logés en fin d'avant-midi et/ou d'après-midi pour demander à votre enfant de prendre ou non l'autobus. Il est de votre responsabilité d'aviser l'école et le service de garde avant 10 h.**

Merci de votre compréhension et de votre collaboration. Et surtout, soyons prudents!

#### 8. Sécurité sur la cour/Présence de certains parents sur la cour

Tous les intervenants sur la cour de l'école portent un brassard « jaune fluo » afin d'être facilement identifiés par les élèves. Nous demandons donc à tous les parents de demeurer à l'extérieur de la cour d'autant plus que notre cour possède plusieurs issues et que cela exige une plus grande surveillance. Ceci facilite notre travail, sécurise les élèves et ils comprennent que seuls les adultes ayant un brassard « jaune fluo » sont autorisés à intervenir.

En vous remerciant de nous aider à sécuriser notre cour d'école, nous comptons sur votre habituelle collaboration.

#### 9. Sécurité au service de garde – Arrivée et départ au service de garde

Veillez prendre note que vous devez obligatoirement attendre la cloche de 15 h 25 (cloche qui annonce la fin des surveillances) avant d'entrer dans la cour pour vous rendre au service de garde afin de :

1. Laisser le temps au personnel du service de garde de prendre les présences;
2. Laisser le temps aux autobus de quitter.

Nous vous rappelons également que la surveillance débute à 8 h le matin et à 12 h 45 le midi. Il est important d'être ponctuel et d'éviter les retards.

#### 10. Horaire de l'école et surveillance sur la cour

Par souci de sécurité, nous vous informons des heures d'accueil de l'école auxquelles une surveillance est assurée. Il est très important d'être ponctuel et d'éviter les retards.

Accueil du matin : 8 h 00

Entrée des élèves dans l'école : 8 h 05

Horaire des élèves du primaire : 8 h 10 à 11 h 30

Horaire des élèves du préscolaire : 8 h 10 à 10 h 32

Accueil de l'après-midi : 12 h 45

Entrée des élèves dans l'école : 12 h 50

Horaire des élèves du préscolaire et du primaire : 12 h 55 à 15 h 15

Les élèves de la classe oraliste sont toujours sous la supervision de leurs intervenants lors des entrées et des sorties.

#### 11. Changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone

Il est très important de nous aviser de tout changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone concernant votre enfant. Veuillez faire les changements nécessaires auprès du secrétariat dès que possible. Merci de votre collaboration!

#### 12. Info-Sarca

### **Améliorez votre situation professionnelle avec l'aide des SARCA**

Les SARCA proposent des services gratuits visant à aider l'adulte à réaliser un projet professionnel ou de formation.

- ❖ Services **gratuits** adaptés à vos besoins et à votre situation.
- ❖ Pour les adultes de **16 ans et plus** non inscrits dans un établissement scolaire.
- ❖ Évaluation de votre dossier scolaire.

- ❖ Accompagnement et suivi pour un **retour aux études**.
- ❖ Accompagnement dans votre **réorientation de carrière**.
- ❖ Nous proposons des rencontres en **présence** ou en **virtuel sur Zoom**.

**Vous avez des questions ?  
Il nous fera plaisir d'y répondre !**

Téléphone : 418 686-4040 poste 6399

Courriel : [sarca@cscapitale.qc.ca](mailto:sarca@cscapitale.qc.ca)

La directrice adjointe,



Julie Trottier

La directrice,



France D'Amours

### Formulaire d'engagement du parent pour le retour d'un enfant à l'école

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Mon enfant ayant été absent de l'école à la suite d'une contamination potentielle ou confirmée à la COVID-19 et par considération pour la santé et la sécurité des enfants et des adultes qu'il côtoie en milieu scolaire, j'atteste qu'une des raisons suivantes permet son retour :

- après une observation de 24 heures, les symptômes que présentait mon enfant se sont résolus sans prise de médicaments;
- mon enfant a reçu un résultat négatif au test de la COVID-19 et ne présente plus de symptômes;
- mon enfant a reçu un résultat positif de COVID-19 et a observé les 10 jours d'isolement prescrits par la santé publique;
- mon enfant a reçu d'un professionnel de la santé un diagnostic autre que de COVID-19 qui explique les symptômes observés;
- la période d'isolement à la maison prescrite par la santé publique est maintenant terminée;
- mon enfant n'a pas été évalué par un médecin et n'a pas passé un test de dépistage de la COVID-19, mais il a été en isolement à la maison pour une période de 10 jours à partir de l'apparition de ses symptômes;
- autre raison (préciser) : \_\_\_\_\_

Nom du parent (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature du parent

Date : \_\_\_\_\_